BNP PARIBAS
S.O.L.
Archives Historiques

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

EXERCICE 1955

AVIS

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, *à titre entièrement gratuit*, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 3 Milliards de Francs

R.C. : Seine N° 55-B-11.103 — N° B.F. : 49

RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1955

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

IMPRIMERIE CHAIX — PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. GAUSSEL (Georges), *Président.*

FARNIER (Charles), *Vice-Président, Directeur Général.*

LAURENT (Charles), *Vice-Président.*

BOISSARD (Henri), *Administrateur.*

DAVEZAC (Henry), —

GONON (Maurice), —

JAMET (Adrien), —

MASSOT (René), —

PERNOT (Alexandre), —

POILAY (Edwin), —

VIGUIÉ (René), —

N. —

CENSEUR

M. HUGUES (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. LELEU (Raymond). MARBEAU (François).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la commission de contrôle des banques

Conformément à l'article 10 de la loi du 2 décembre 1945, nous avons l'honneur de vous adresser notre bilan arrêté au 31 décembre dernier et le compte de profits et pertes de l'exercice 1955.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler une certaine détente s'est produite dans les relations entre le bloc atlantique et les pays de l'est, mais dans le même temps le réveil des nationalismes en Asie et dans le monde arabe suscitait de nouvelles inquiétudes. L'activité économique n'a pourtant pas cessé de progresser. Les biens et les services ont dans l'ensemble été offerts en quantités accrues aux consommateurs dont les ressources ont augmenté ; le niveau de vie moyen s'est élevé. Dans certains pays, le retour à la liberté et l'adaptation de la production à une demande amplifiée par la suppression des contrôles ont posé des problèmes difficiles. Des risques d'inflation sont apparus que les pouvoirs publics ont semblé vouloir contenir sans briser le rythme de l'expansion.

Sur les marchés de matières premières, les contrastes se sont accusés. D'un côté, la production de métaux non ferreux et en particulier de cuivre, insuffisante en elle-même et de surcroît freinée par des grèves, n'a pas permis de satisfaire les demandes des utilisateurs ; les cours de ces produits ont haussé ; de même les planteurs de caoutchouc ont profité de la prospérité de

l'industrie automobile. D'un autre côté, l'existence de stocks qu'il n'a pas été possible de résorber a pesé sur les prix agricoles. Le marché du coton n'a retrouvé un équilibre relatif que grâce au soutien artificiel dont il profite aux États-Unis. La laine a bénéficié en fin d'année d'une légère reprise. Depuis le printemps de 1954, la valeur marchande du café et du cacao a diminué de moitié ; les pays pour lesquels ces denrées constituent la ressource essentielle et dont elles sont le principal moyen d'échange, ont perdu en partie leur capacité d'achat ; leur économie s'est appauvrie.

Aux États-Unis, la tendance à l'expansion des affaires a nettement prévalu, mais des signes de plafonnement sont apparus dans certains secteurs, bien que, sur l'année entière, les records antérieurs aient été battus. La hausse des salaires et des prix industriels s'est poursuivie. Le cours des actions a monté. Le revenu global s'est accru malgré la baisse des prix agricoles. Le pouvoir d'achat excédentaire a été plus largement que par le passé consacré de préférence à des emplois assurant une satisfaction immédiate. L'essor des prêts à la consommation a encouragé cette évolution. Les emprunts hypothécaires pour la construction de logements se sont également développés. Les autorités monétaires se sont montrées attentives à ce double mouvement. Le taux d'escompte officiel à New-York a été porté en quatre fois de 1 1/2 % à 2 1/2 % et le loyer de l'argent a suivi cette hausse.

L'Europe occidentale a, pour la troisième année consécutive, bénéficié d'une activité économique satisfaisante. Le rythme de l'expansion a tendu toutefois à se ralentir. Dans plusieurs secteurs industriels, la production approche des limites imposées par certains facteurs naturels, tels que la quantité de main-d'œuvre disponible ; la consommation a progressé plus vite que l'offre de produits et a exercé une pression croissante sur les prix. La libération du commerce international et, notamment, la levée progressive des restrictions quantitatives à l'importation des marchandises en provenance de la zone dollar, ont modifié les balances des paiements. Les entrées d'or se sont ralenties encore qu'elles aient continué à trouver un soutien dans les recettes provenant de l'aide économique et surtout militaire des États-Unis. La Grande-Bretagne a vu son activité s'accroître, mais elle a dû faire face à de nombreuses difficultés : la pénurie de charbon, l'insuffisance quantitative et le faible rendement de la main-d'œuvre ont freiné la

production ; les importations ont crû plus vite que les exportations, lesquelles rencontrent des obstacles même dans le Commonwealth ; les actifs étrangers de la Banque d'Angleterre ont fortement diminué ; l'accroissement de la consommation, les revendications de salaires, quelques grèves enfin ont concouru à accélérer la hausse des prix intérieurs ; tous ces événements ont rendu nécessaires des restrictions de crédit. Par étapes successives, la Banque d'Angleterre a relevé le taux de son escompte de 3 % à 4 1/2 % et des entraves ont été apportées aux achats à tempérament dont l'ampleur devenait dangereuse. La République fédérale d'Allemagne est restée à la tête du mouvement économique. Son industrie lourde est redevenue la première d'Europe ; ses fabrications d'automobiles sont appréciées de l'étranger ; malgré des achats accrus de matières premières, sa balance des paiements est demeurée positive ; ses réserves en or et en dollars sont parmi les plus élevées d'Europe ; mais ses rapides progrès devront s'accompagner d'une consolidation de ses assises financières.

Les autres pays occidentaux ont poursuivi leur progression. Leurs échanges, en particulier, se sont accrus tout en tendant vers un meilleur équilibre. L'Union européenne de paiements a fonctionné de façon satisfaisante et il a pu être décidé que les soldes apparaissant après compensation seraient réglés en or à concurrence de 75 %. Des efforts ont été faits en vue d'harmoniser les conditions de transport dans les pays adhérant à la Communauté du charbon et de l'acier ; quelques résultats ont été obtenus ; malheureusement la canalisation de la Moselle reste en suspens. La conférence de Messine a fait ressortir les bienfaits que procureraient la suppression des frontières économiques et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Mais les perspectives d'un retour à la convertibilité se sont éloignées, notamment en raison des difficultés financières de la Grande-Bretagne.

La France aurait joui d'une grande prospérité si de graves événements n'avaient secoué les fondements de l'Union française et compromis d'importants débouchés de plusieurs de ses industries exportatrices. Ces événements nous ont d'autant plus contristés que notre établissement, qui avait ouvert en 1862 à Saïgon une agence ultérieurement cédée à la Banque de l'Indochine, qui avait fondé la Banque de l'Algérie, contribué à la création de la Banque d'État du Maroc en lui apportant ses sièges de Tanger, de Casablanca

et de Mogador et qui reste installé en Tunisie et à Madagascar depuis plus de soixante ans, n'a jamais cessé de porter le plus vif intérêt à l'ensemble des territoires d'outre-mer.

L'agriculture a bénéficié de récoltes favorables. Celle de blé atteint presque les chiffres records de l'année précédente. Le prix officiel du quintal n'a pas été modifié. Une fraction des livraisons n'a toutefois été payée aux cultivateurs qu'au cours international, en sorte que les sommes touchées par eux ont en moyenne légèrement diminué. En fait le quart de la production a été écoulé à l'étranger. De même les fabrications de sucre ont excédé les besoins du pays et alimenté les exportations. Ces résultats ont nécessité, outre un effort de la profession, des subventions de l'État, dont le montant a augmenté d'une campagne à l'autre et même plus que doublé pour le blé. Les quantités de lait et de viande mises sur le marché ont permis de satisfaire une demande en accroissement. Les tonnages de betteraves et de pommes de terre ont fléchi. On n'aperçoit pas encore de solution durable au problème du vin dont les stocks sont restés pléthoriques.

L'activité industrielle a continué à se développer à un rythme, il est vrai, un peu ralenti. Les investissements se sont effectués tantôt à la seule initiative des entreprises lorsque celles-ci procèdent par autofinancement, tantôt avec l'accord des services officiels qui, malgré l'absence d'un plan adopté par le parlement, se sont efforcés d'orienter les programmes de modernisation et d'équipement en appliquant par avance les projets élaborés par eux. La consommation d'énergie sous ses diverses formes s'est accrue. Pour l'électricité, le phénomène revêt un caractère de régularité observé depuis longtemps. Les produits pétroliers suivent la même évolution et les gisements du sud-ouest ont contribué à l'approvisionnement du pays. La situation commerciale des houillères s'est améliorée ; des exportations ont permis de résorber les stocks excédentaires ; mais les résultats financiers ne couvrent pas les amortissements. La sidérurgie a atteint un niveau de production sans précédent. L'automobile et certains types de véhicules motorisés à deux roues bénéficient d'une vogue croissante ; leur usage, encouragé par les différents systèmes de vente à crédit, tend à se répandre dans tous les milieux. Le secteur du machinisme agricole a bénéficié d'un mouvement d'affaires actif ; le nombre des tracteurs fabriqués a doublé. En ce qui concerne la

construction électrique, les commandes de gros matériels d'équipement ont marqué un ralentissement en même temps que s'amenuisaient, si même elles ne disparaissaient, les marges bénéficiaires ; par contre, l'électronique, la télévision et l'appareillage ménager ont continué à progresser. La production des industries chimiques a augmenté, notamment celle des engrais et des fibres artificielles. Le bâtiment, qui rencontre beaucoup de peine à moderniser ses méthodes, travaille à un rythme trop lent, faute de main-d'œuvre qualifiée et de matériaux de construction. Le nombre des logements terminés marque néanmoins un progrès. Malgré un effort de concentration et de modernisation, l'industrie cotonnière n'a pas encore réussi à venir à bout de ses difficultés. Les filatures de laine ont maintenu leur position, mais l'activité des tissages a fléchi. Le marché des cuirs et des peaux est resté stagnant. Le chômage a presque disparu ; il ne subsiste que dans les régions atteintes par la crise du textile. Dans l'ensemble l'économie française s'est redressée, mais certaines structures sont périmées : l'industrie reste trop localisée et de vastes régions demeurées à l'écart du progrès tendent à se dépeupler. Pour mettre en valeur l'ensemble des ressources nationales, le gouvernement, qui y avait été incité par des initiatives prises isolément en divers points du territoire, a défini, par le décret du 30 juin 1955, un programme d'action régionale à la faveur duquel il espère susciter ou encourager des entreprises nouvelles. Pour simplifier et harmoniser les différentes procédures instituées en vue de favoriser les investissements, un fonds unique de développement économique et social a été substitué à ceux qui avaient été créés antérieurement pour des fins particulières.

Le commerce extérieur tend vers l'équilibre. A deux reprises le gouvernement a allongé la liste des produits libérés ; en même temps il supprimait ou réduisait plusieurs taxes de compensation. Les exportations largement encouragées par lui ont augmenté. Certaines d'entre elles sont nées de la nécessité d'écouler des stocks surabondants de blé, de sucre ou de charbon. Parfois aussi la qualité des acheteurs de biens de production a prêté à critique. Les importations se sont accrues, mais dans une mesure moindre. Les conséquences de cette double évolution apparaissent dans les comptes de l'Union européenne de paiements où la France a bénéficié d'un excédent de recettes et où sa position débitrice a diminué d'une année à l'autre.

Au cours du premier semestre, grâce à l'aide américaine sous ses diverses formes, la balance générale des paiements a laissé un solde positif presque égal à celui de l'année 1954 tout entière. A en juger par l'importance des réserves monétaires en fin d'année, la tendance paraît avoir persisté jusqu'au 31 décembre. Le tourisme a apporté sa contribution traditionnelle de devises.

Dans l'ensemble les prix ont peu varié ; ils ont toutefois marqué à partir de l'automne une propension à la hausse qui traduit la difficulté croissante éprouvée par les entreprises à maintenir l'équilibre entre le produit de leurs ventes et leurs coûts de revient. Ces derniers n'ont pas cessé de croître sous l'effet de la hausse des cours des principales matières premières et de plusieurs relèvements de salaires. Ceux-ci sont intervenus à la suite de négociations menées directement entre les organisations patronales et ouvrières, l'intervention des pouvoirs publics s'étant bornée à l'institution d'une procédure de médiation et à la majoration de la prime non hiérarchisée ajoutée au salaire minimum interprofessionnel garanti.

La situation des finances publiques ne s'est guère améliorée. Quelques allégements fiscaux ont été compensés par les rentrées supplémentaires procurées par le développement des affaires. Mais sous la pression d'intérêts généraux ou particuliers, souvent respectables, l'État est sans cesse sollicité de prendre de nouveaux engagements ; il cède quelquefois et ses dépenses croissent plus vite que ses recettes. Les besoins du Trésor ont été couverts par d'importantes souscriptions de bons et par les ressources mises à sa disposition par ses correspondants ; il n'a pas été nécessaire de recourir aux émissions à long terme. Dans les caisses d'épargne, l'excédent des versements sur les retraits a été majoré de plus de moitié par rapport à l'année précédente.

Les disponibilités monétaires se sont accrues suivant un rythme plus rapide pour les dépôts en banque que pour les billets ; l'écart entre les deux mouvements a toutefois été moindre que précédemment. L'amélioration de la balance des comptes a permis de reconstituer les réserves d'or et de devises ; celles-ci ont triplé depuis deux ans. L'importance que prennent pour le financement des équipements industriels, des logements et des exportations payables à longue échéance les crédits à moyen terme réescomptables directement ou indirectement auprès de l'institut d'émission, pourrait contribuer,

si l'on n'y prenait garde, à créer un souci pour la monnaie. Malgré le déficit budgétaire, l'aisance de la trésorerie a permis à l'État de continuer à rembourser les avances spéciales qui lui avaient été consenties par l'institut d'émission. Les capitaux à court terme sont restés abondants ; le prix de l'argent au jour le jour a parfois fléchi au-dessous du taux de l'escompte qui est demeuré fixé à 3 %. Mises à part quelques pointes passagères, les cours de l'or sur le marché libre ont peu varié.

Les banques ont coopéré pour leur part à l'expansion des affaires, mais la nature de leurs interventions a tendu à se modifier. La stabilité de la monnaie a rendu confiance aux épargnants et favorisé les opérations financières, notamment les émissions d'obligations ; aussi, les concours apportés par les établissements de crédit aux sociétés industrielles pour le placement de leurs titres se sont-ils multipliés et ont-ils pris de l'ampleur. L'abondance des capitaux à long terme a permis aux entreprises de reconstituer leur fonds de roulement de telle sorte qu'elles ont moins recouru aux emprunts à court terme ou aux crédits à moyen terme mobilisables. Les banques n'ont pas cessé de se faire entre elles une concurrence vive qui a entraîné un abaissement des conditions. Les institutions publiques ou semi-publiques de crédit ont concouru à diminuer le loyer de l'argent en réduisant les taux de leurs prêts ou leurs commissions d'engagement. Les dépôts ont augmenté et il n'a été fait appel que modérément au réescompte ; la Banque de France n'en a pas modifié les limites globales, mais elle a élaboré une réglementation complexe destinée à préciser les règles qu'elle applique pour l'admission du papier à l'escompte.

Nous nous sommes efforcés d'apporter à nos clients les concours qu'ils sollicitaient tout en recherchant les meilleurs moyens de résoudre leurs problèmes. Nous avons travaillé avec eux dans un véritable esprit de coopération, dont nous les remercions et qui correspond d'ailleurs à une nécessité : de l'escompte commercial à la mobilisation des créances nées sur l'étranger, de la facilité de caisse aux crédits à moyen terme montés avec le concours de la Caisse nationale des marchés, du Crédit national ou de la Caisse des dépôts, la gamme des possibilités offertes à l'emprunteur s'est tellement étendue, de l'ancienne liberté des opérations de banque au régime des autorisations préalables, la complexité s'est tellement accrue que seule une connaissance

*

parfaite des opérations à financer et une technique bancaire éprouvée permettent de choisir la formule la mieux adaptée à chaque cas particulier. L'escompte de papier commercial est cependant resté notre première et principale activité. En nombre et en montant les remises de nos clients ont augmenté, mais l'usance moyenne des effets a diminué, en sorte que l'importance de notre portefeuille a relativement peu varié. Nous avons continué à financer les constructions de logements en ouvrant, soit à des sociétés immobilières, soit même à des particuliers, des crédits utilisables par souscription de billets à ordre réescomptables au Crédit foncier de France. Nous avons témoigné du grand intérêt que nous portons aux places de province sur lesquelles nous sommes installés en apportant un appui parfois décisif à la création de nombreuses sociétés d'études constituées en vue de rechercher sur le plan régional les mesures propres à favoriser l'expansion économique et en marquant notre accord pour participer au capital et à l'administration des sociétés de développement régional qui auront la charge de mettre ces mesures en œuvre. Les grands travaux dont au cours des dernières années de nombreuses entreprises françaises ont obtenu l'adjudication à l'étranger ont fourni à notre service du commerce extérieur des occasions d'intervenir dans des crédits d'accompagnement, en même temps qu'il mettait au point des opérations nouvelles pour répondre aux besoins de nos clients exportateurs. Les assouplissements apportés à la réglementation en matière d'arbitrages entre monnaies de pays adhérant à l'Union européenne de paiements ont rendu en partie aux opérations de change leur caractère d'avant-guerre et ont permis à ce compartiment de développer son activité.

Nous avons continué l'effort de publicité commencé l'an dernier et l'avons fait porter principalement sur la vallée de la Loire le long de laquelle nous possédons un réseau d'agences actives. Nous avons eu recours non seulement aux classiques envois de tracts ou appositions d'affiches et de panneaux, mais encore au cinéma en faisant projeter un film destiné à permettre au public de prendre quelque idée de la banque et à lui faire comprendre les avantages des règlements par chèques. Les résultats obtenus nous inciteront à continuer dans la voie où nous nous sommes engagés.

L'activité du marché a retenti sur le département de nos affaires financières. Celui-ci a prêté son concours à l'Électricité de France, aux Charbonnages de France et à la Société nationale des chemins de fer français, qui ont procédé à des émissions d'obligations du type classique. Mais l'année a été surtout caractérisée par l'importance des placements effectués pour le compte des sociétés privées : dans certains cas les emprunts ont été assortis de clauses prévoyant soit une participation aux bénéfices, soit une indexation du capital, par exemple sur le chiffre d'affaires. Les formules traditionnelles comportant un capital et un intérêt fixes ont également retrouvé la faveur du public. Quelles qu'elles fussent, les modalités ont traduit l'amélioration générale de la conjoncture : les taux ont baissé d'environ un demi-point, les durées se sont allongées, parfois le jeu de l'index a été atténué. En fin d'année plusieurs emprunteurs ont eu recours à la formule des obligations convertibles en actions.

A la bourse des valeurs, la hausse qui s'était poursuivie de façon presque ininterrompue depuis deux ans avait porté les cours principalement sur le marché à terme à des niveaux sans rapport avec les rendements. Ces excès, que la Chambre syndicale des agents de change avait vainement essayé d'arrêter en relevant les marges de couverture, ont amené en mai une réaction brutale dont les conséquences se sont fait sentir pendant plusieurs mois. La situation s'est ensuite progressivement redressée ; les capitaux rapatriés d'Afrique du Nord ont contribué à alimenter un mouvement d'achats qui a porté à la fin de décembre l'indice général à un niveau légèrement supérieur à celui de l'an dernier à la même époque. Les valeurs étrangères ont été recherchées particulièrement au cours du deuxième semestre et les arbitrages avec les principales places, telles que New-York et Londres, ont été facilités par la réglementation nouvelle élaborée par l'Office des changes pour les devises-titres.

Les affaires financières et la bourse ont donné un regain d'activité à nos services de titres. Ceux-ci continuent d'apporter leur concours à une clientèle d'épargnants qui confient volontiers leurs capitaux aux établissements de crédit et savent qu'ils trouvent auprès d'eux des garanties de sécurité et de compétence. Ils s'acquittent de ce rôle dans l'intérêt commun des porteurs et des sociétés émettrices. Mais ni les uns ni les autres ne payent le véritable prix du service qui leur est rendu et en définitive les charges de

ce compartiment sont en partie supportées par les usagers du crédit. On n'aperçoit pas de remède prochain à cette situation.

Nous avons continué à reviser notre organisation intérieure en vue de fournir à moindres frais un service amélioré et nous avons à cet effet recouru aux techniques et aux matériels les plus modernes. Chacun trouve son compte dans cette opération : les clients reçoivent plus vite des documents mieux présentés ; la maison réalise des économies de frais généraux et le personnel tout en jouissant de conditions de travail améliorées, bénéficie depuis plusieurs années de hausses de salaires qui n'auraient pu lui être accordées sans l'accroissement de sa productivité.

Nous avons inauguré des locaux neufs sur plusieurs places ; à Beauvais et à Flers-de-l'Orne nos immeubles ont été reconstruits après avoir été sinistrés pendant la guerre ; à Valenciennes il a fallu remplacer un immeuble exproprié et à Mulhouse une installation devenue insuffisante. Nous avons ouvert des sièges permanents à Montgeron (Seine-et-Oise), Cadillac-sur-Garonne et Castillon-la-Bataille (Gironde), Le Boulou (Pyrénées-Orientales) et Bourcefranc (Charente-Maritime), et obtenu l'autorisation d'en installer d'autres à Puteaux (Seine), Chaville et Sarcelles (Seine-et-Oise), Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Cluses (Haute-Savoie) et Thionville (Moselle) et d'exploiter deux bureaux de ville à Bordeaux et à Lyon.

Malgré l'effort d'équipement accru depuis plusieurs années, le développement économique de Madagascar ne se poursuit que lentement. La grande île a été éprouvée par les baisses du café, du graphite et du sisal sur les marchés internationaux. La mévente de ces trois produits qui constituent normalement une part de ses ressources a diminué le pouvoir d'achat et les transactions intérieures. Les exportations de riz ont repris et le déficit de la balance commerciale a légèrement diminué. Nos agences ont néanmoins obtenu des résultats satisfaisants.

Notre département des relations étrangères a concouru au financement du commerce extérieur et notamment des échanges entre la France et la zone sterling. Les règlements par simples transferts et par encaissements tendent à devenir plus nombreux ; en revanche le nombre des paiements

par ouvertures de crédits documentaires diminue. Cette double évolution traduit un retour à la confiance dans les rapports internationaux. Nous avons continué à publier à l'usage des exportateurs français des bulletins et des index statistiques ; nos clients y trouvent une documentation sur les marchés étrangers et sur les perspectives qui s'y offrent à eux.

En Tunisie, les récoltes de céréales et d'olives ont été peu abondantes et l'activité économique, déjà compromise par plusieurs années d'incertitude politique, ne s'est pas ranimée. Les investissements ont été peu importants.

En Belgique, l'activité industrielle s'est encore accrue, sauf dans le domaine du textile. Le déficit de la balance commerciale s'est réduit des deux tiers. L'institut belgo-luxembourgeois du change a levé les dernières restrictions monétaires avec l'étranger.

A Londres, notre agence a continué à jouer son rôle traditionnel en participant au financement des échanges entre la Grande-Bretagne et la France et en apportant une aide de trésorerie à nos agences de la zone sterling. Si les capitaux dont elle dispose ont diminué, la hausse des taux lui a permis de réaliser des profits plus importants.

L'Égypte a joui d'une relative prospérité. La réouverture de la bourse d'Alexandrie a facilité les transactions sur le coton dont la récolte s'est écoulée facilement ; la fraction vendue aux pays de l'est s'est accrue mais la France reste le principal acheteur. Les autres exportations comprennent surtout des filés et du riz. La livre est demeurée stable. Le gouvernement continue à appliquer la réforme agraire et à mettre au point son programme de grands travaux. La construction du barrage sur le haut-Nil à l'étude duquel nous avons pris une part active continue à faire l'objet de pourparlers. Désignés à la suite d'une adjudication, des industriels français et allemands vont construire une usine d'engrais. Nos trois agences ont fait preuve d'une activité satisfaisante. Elles sont venues en aide aux exportateurs de coton à destination de la France, de l'Inde et de divers pays européens ; elles ont étendu leurs relations avec les industriels locaux et, en liaison avec nos services parisiens, elles ont appuyé les entreprises françaises intéressées par les concours ouverts par le gouvernement égyptien.

L'Inde a bénéficié de récoltes abondantes. Ayant ressenti les premiers effets du plan quinquennal, elle en élabore un second plus ambitieux qui concerne surtout les investissements dans l'industrie lourde. Nos sièges de Bombay et de Calcutta contribuent à financer les besoins des maisons françaises qui désirent pénétrer sur les marchés du pays ; ils sont en outre intervenus dans les règlements consécutifs aux exportations et aux importations à destination ou en provenance de tous les pays du monde et notamment de l'Afrique et des États-Unis. Ils ont réalisé des profits.

L'Australie cherche à équilibrer sa balance commerciale et à développer son équipement industriel. Les mesures de libération prises en 1954 ont fait place à des restrictions d'importations. Pour parer aux menaces d'inflation, le gouvernement s'efforce de diminuer les dépenses publiques et de freiner le développement du crédit à la consommation. A Sydney et à Melbourne nous sommes intervenus pour faciliter les transactions lainières avec la France, la Belgique et l'Italie et pour aider les entreprises qui recherchaient des débouchés en Australie. Nous avons participé aux études préalables à l'exposition industrielle française de 1956. L'exiguïté de nos locaux nous a amenés à acheter à Sydney un immeuble où nos services disposeront de plus d'espace.

La French American Banking Corporation a maintenu le rôle qu'elle joue dans le financement des importations françaises en provenance des États-Unis. Elle apporte toujours à notre clientèle un concours précieux dans ce domaine.

Nous n'avons eu qu'à nous louer de nos rapports avec notre personnel. Son ardeur à la tâche, son esprit de discipline, son attachement à la maison, son désir de porter et de maintenir sa technique à la hauteur de la complexité croissante des opérations de banque et des procédés modernes de leur exécution matérielle, nous ont permis de continuer à aller de l'avant tout en restant fidèles à nos traditions. Indépendamment d'une augmentation de salaire dont il a bénéficié comme tous les membres de la profession à partir du 1er juillet, il a touché une prime exceptionnelle lors de l'augmentation de capital et une majoration de l'indemnité dite de treizième mois ; les agents chargés de famille ont reçu en outre des allocations spéciales pour la fête

des Mères ou l'arbre de Noël. Le Comité central d'entreprise a étudié au cours de ses trois sessions de nombreuses suggestions tendant soit à accroître le rendement ou la qualité du service fourni au client, soit à améliorer les conditions du travail. Plusieurs d'entre elles se sont révélées pertinentes et ont été mises en application. La gestion des œuvres sociales a donné satisfaction aux intéressés. Le nombre croissant des rationnaires a rendu nécessaire l'extension de la cantine. Chaque année les colonies de vacances battent leurs records précédents ; elles ont en 1955 accueilli 944 enfants qui se répartissent également entre Paris et la province. Nous avons continué à venir en aide à nos agents mal logés, soit en leur consentant des prêts à taux réduit lorsqu'ils désirent édifier leur maison ou souscrire un appartement en co-propriété dans un immeuble en construction, soit en versant à des offices ou à des sociétés d'habitations à loyer modéré des subventions qui nous donnent le droit de désigner les premiers locataires de certains appartements.

Le bilan qui est analysé par nos commissaires fait état de l'augmentation de notre capital qui, suivant votre résolution du 8 juin 1955, a été porté de 400 millions à 3 milliards de francs par incorporation d'une partie de la réserve spéciale de réévaluation et de certaines provisions disponibles. Il a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions. Toutes les créances reconnues douteuses, les acquisitions d'immeubles, les dépenses d'aménagement de notre Siège social et de nos agences, les achats et installations de matériel ont été amortis.

Notre Portefeuille-titres figure toujours au bilan pour un montant très inférieur à sa valeur de réalisation. Au moment où l'Afrique noire bénéficie d'importants investissements tant publics que privés, nous avons été heureux de renforcer sensiblement notre position dans la Banque de l'Afrique occidentale qui, dégagée de sa mission monétaire, est devenue une banque purement commerciale. Nous avons acquis une part des actions précédemment détenues par des organismes publics et abandonnées par eux en vertu du décret du 20 janvier 1955.

Notre trésorerie n'a pas cessé d'être parfaitement liquide.

Compte tenu des frais généraux et des charges de toutes natures, amor-

tissements et dotations aux comptes de provision, notre compte de profits et pertes se traduit par un solde créditeur de 278.455.982 francs, comprenant la totalité des résultats obtenus tant par nos sièges de France et de Madagascar que par nos agences installées dans des pays étrangers : Angleterre, Australie, Belgique, Égypte, Inde, Monaco et Tunisie.

Après déduction de l'intérêt minimum de 3 % garanti par l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945 modifié par la loi du 17 mai 1946, soit 46.672.247 francs correspondant à une attribution de 67,59 francs au profit de chacune des 690.520 parts bénéficiaires non amorties, il reste à répartir un solde bénéficiaire de 231.783.735 francs auquel nous vous proposons de donner les affectations suivantes, conformément à l'article 26 de nos statuts :

— à la réserve statutaire dont le montant doit être complété à la suite de la dernière augmentation de notre capital : 5 % de 231.783.735 francs..Fr.	11.589.187
— aux parts bénéficiaires, en supplément du minimum d'intérêt garanti : 107,41 francs par part, pour porter le total de l'attribution à 175 francs bruts, ce qui représente .....Fr.	74.168.753
— aux 800.000 actions de 3.750 francs transférées à l'État.....Fr.	135.000.000
— au Conseil d'administration .....Fr.	3.000.000

Les droits des parts de fondateur ont été calculés selon les stipulations des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au premier paragraphe de l'article 26 des nouveaux statuts ; un dividende brut de 121,245 francs reviendra à chacune des 15.076 parts restant en circulation et cette répartition absorbera un montant de .....Fr. 1.827.889

Il restera un reliquat disponible de 6.197.906 francs, qui s'ajoutera au solde du report à nouveau des exercices antérieurs, lequel passera de 140.285.913 francs à 146.483.819 francs.

Les mandats de MM. Maurice Gonon, René Massot et Alexandre Pernot, administrateurs, ont été renouvelés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1955

Messieurs,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1955, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de Commissaires aux comptes, mandat qui nous a été renouvelé par arrêté de M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques en date du 5 août 1955 (*J.O.*, 11-8-1955).

Le bilan au 31 décembre 1955, établi conformément aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques, présente un

total de ..... Fr.	287.304.844.699
contre, en 1954	267.254.160.430
soit une augmentation de .....Fr.	20.050.684.269

Cette augmentation, influencée pour partie par le report partiel de l'échéance de fin d'année, provient principalement du développement de l'exploitation.

Le compte Pertes et Profits qui, comme précédemment et conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 31 août 1937, fait apparaître les diverses provenances des bénéfices de l'exercice, accuse cette année, à son crédit, avant l'inscription du solde reporté des exercices précédents, un

solde bénéficiaire de .....Fr.	278.455.982
contre, en 1954	236.419.959
Il ressort donc, pour 1955, une augmentation de .Fr.	42.036.023

Les provenances de la somme de 278.455.982 francs sont ainsi expri-

mées dans le compte Pertes et Profits, compte tenu des charges, amortissements et provisions :

Exploitation	Fr.	193.810.758
Portefeuille-titres et participations		51.533.777
Immeubles		33.111.447
comme ci-dessus	Fr.	278.455.982

Le résultat de la branche « Exploitation » se dégage en augmentation de 35.860.791 francs sur 1954. La légère diminution de la rubrique « Portefeuille-titres et Participations » est compensée, et au-delà, par l'augmentation de celle des « Immeubles ».

Comme par le passé, les créances litigieuses ont été amorties intégralement et les provisions nécessaires prévues pour les créances douteuses.

Suivant les principes observés pour les exercices antérieurs, les rubriques « Portefeuille-titres » et « Immeubles » n'ont supporté aucune quote-part de frais généraux.

Les 842.098 parts bénéficiaires, dont l'origine a été commentée dans notre rapport sur le bilan de 1946, se sont trouvées ramenées, après le rachat du 1er janvier 1955, au nombre de 690.520.

Ces parts bénéficiaires, conformément à la loi du 2 décembre 1945 modifiée par celle du 17 mai 1946, ont droit chacune à une répartition fixée par le Conseil, qui ne peut être inférieure au dividende distribué à l'action pour l'exercice 1944, ou à 3 % de 2.253 francs, montant de sa valeur de rachat. Ce minimum brut de 67 fr. 59 est garanti par l'État et constitue, aux termes de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, une charge d'exploitation. L'amortissement des parts bénéficiaires doit se faire en cinquante ans, à raison de 16.842 titres par an. La dixième tranche a été amortie le 1er janvier 1956. Elle est représentée par les titres portant les numéros 30.906 à 47.747 désignés par le tirage au sort effectué le 15 novembre 1955. Les parts bénéficiaires se trouvent ainsi ramenées au nombre de 673.678 à dater du 1er janvier 1956.

Déduction faite de l'intérêt minimum de 3 % dont il vient d'être question, il reste à affecter un solde de 231.783.735 francs dont le projet de répartition comporte :

L'attribution légale de 5 % à la Réserve statutaire, motivée par l'augmentation du capital dont il sera parlé plus loin	Fr.	11.589.187
Une attribution supplémentaire de 107 fr. 41 aux 690.520 parts bénéficiaires non amorties au 31 décembre 1955		74.168.753
Attribution aux 800.000 actions au nominal chacune de 3.750 francs transférées à l'État		135.000.000
Attribution au Conseil d'administration		3.000.000
Attribution aux parts de fondateur, conformément aux statuts et à la résolution de la Commission de Contrôle des Banques du 8 juin 1955, soit 121 fr. 245 à chacune des 15.076 parts de fondateur restant en circulation		1.827.889
Report à nouveau		6.197.906
TOTAL ÉGAL	Fr.	231.783.735

Ce reliquat portera le Report à nouveau de 140.285.913 francs à 146.483.819 francs.

Pour compléter les explications qui précèdent, nous indiquons ci-après les mouvements des différents postes du bilan et éventuellement leurs particularités.

A l'Actif :

Le poste « Caisse, Trésor public, Banques d'émission » figure pour 12.364.905.903 francs au lieu de 15.461.731.595 francs. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à 23.148.080.966 francs, accusant une augmentation de 51.263.867 francs.

C'est également une augmentation qui se dégage du poste « Portefeuille-effets » qui passe de 171.979.019.491 francs à 195.960.693.789 francs. Le

réescompte a été calculé en tenant compte des taux en vigueur et suivant les mêmes principes que l'an dernier.

Le compte « Coupons » présente aussi une augmentation en s'élevant de 490.343.108 francs à 757.059.183 francs.

Les « Comptes courants » débiteurs sont, à 33.967.604.717 francs, en accroissement de 703.825.235 francs.

L'ensemble des « Avances garanties » ressort à 9.465.196.161 francs et les « Avances et débiteurs divers » à 2.984.154.300 francs, accusant une diminution respective de 455.273.852 francs et de 101.312.748 francs.

Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contrepartie au Passif dans le poste « Acceptations à payer » s'élevent à 6.303.749.700 francs, accusant l'un et l'autre une diminution de 1.637.903.582 francs.

Le poste « Titres » est porté à 1.600.276.139 francs, en augmentation de 274.078.799 francs correspondant uniquement à des mouvements d'entrée et de sortie du Portefeuille.

Les « Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à 708.123.841 francs en augmentation de 64.441.869 francs.

Le poste « Immeubles et mobilier » demeure au montant de l'an dernier, soit 45 millions de francs après amortissement des acquisitions de l'année.

Au Passif :

Les « Comptes de chèques » s'accroissent de 10.697.630.909 francs, se trouvant ainsi portés à 86.263.007.804 francs. Les « Comptes courants », en augmentation de 19.642.299.641 francs s'inscrivent pour 110.505 millions 912.882 francs. Les « Banques et Correspondants » s'élèvent à 30.038 millions 485.952 francs contre 30.474.512.397 francs. Les « Comptes exigibles après encaissement » sont en diminution de 2.300.826.021 francs, ce qui les ramène à 14.556.684.423 francs.

Les « Créditeurs divers » ressortent à 17.438.869.922 francs soit, par rapport à l'an dernier, une diminution de 6.061.470.170 francs. Elle est la

conséquence, à concurrence de 2.600 millions de francs, du transfert d'une partie de la Réserve spéciale de réévaluation et de Provisions devenues disponibles au crédit du compte « Capital ». Ce dernier, suivant Résolution du 8 juin 1955 de la Commission de Contrôle des Banques, s'est trouvé ainsi porté de 400 millions de francs à 3 milliards de francs, le nominal de chaque action passant de 500 francs à 3.750 francs.

Les « Comptes d'ordre et divers » créditeurs sont à 5.434.230.486 francs, en accroissement de 433.952.668 francs.

Les « Dividendes restant à payer » représentent 4.721.712 francs et l'on relève une diminution de 2.951.852.620 francs sur le poste « Bons et Comptes à échéance fixe ».

Le poste « Réserves » ne varie pas, à 500 millions.

Hors-bilan, les « Engagements par cautions et avals » et les « Ouvertures de crédits confirmés » forment un total de plus de 71 milliards, en légère augmentation ; par contre les « Effets escomptés circulant sous endos » sont en diminution de plus de 4 milliards.

Nous avons déjà commenté au début de ce rapport les diverses rubriques du compte « Pertes et Profits » et indiqué le détail de la répartition proposée figurant dans le rapport du Conseil.

Nous avons, comme précédemment, procédé à des contrôles périodiques et, en ce qui concerne l'exercice 1955, les inventaires, le bilan et le compte Pertes et Profits ont fait l'objet par nous des pointages et des vérifications habituels.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la concordance de la comptabilité avec les comptes présentés.

Paris, le 5 avril 1956.

Les Commissaires aux comptes :

F. MARBEAU,
R. LELEU.

RAPPORT SPÉCIAL

DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

Exercice 1955

Au regard des dispositions réglementaires concernant les articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867, les renseignements que nous croyons devoir fournir sont les suivants :

Les opérations traitées avec une société ou entreprise dont un administrateur du C.N.E.P. est propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, nous ont été régulièrement notifiées. Elles ont pour objet l'octroi de facilités de caisse, de crédits sous diverses formes ou de cautions. Elles ont toutes le caractère d'opérations d'une banque avec sa clientèle et ont été réalisées aux conditions habituelles. De même des achats ou souscriptions de titres de Sociétés ayant avec le C.N.E.P. des administrateurs communs, que l'on relève dans les entrées du poste « Portefeuille-titres », ont été effectués en relation avec les cours de Bourse pratiqués à l'époque de l'acquisition ou aux prix officiels d'émission. Toutes ces opérations ne sont donc mentionnées ici qu'autant que de besoin.

Enfin, il a été consenti à des membres du Personnel de nouveaux crédits non assortis de la garantie prévue par le décret du 28 mai 1946.

Paris, le 5 avril 1956.

Les Commissaires aux comptes :

F. MARBEAU,
L. LELEU.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1955

avant répartition

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésor public, Banques d'émission ..... Fr.	12.364.905.903	Comptes de chèques ..... Fr.	86.263.007.804
Banques et correspondants.....	23.148.080.966	Comptes courants	110.505.912.882
Portefeuille-effets	195.960.693.789	Banques et correspondants	30.038.485.952
Coupons	757.059.183	Comptes exigibles après encaissement	14.556.684.423
Comptes courants	33.967.604.717	Créditeurs divers	17.438.869.922
Avances garanties.....	9.465.196.161	Acceptations a payer	6.303.749.700
Avances et débiteurs divers	2.984.154.300	Dividendes restant a payer.....	4.721.712
Débiteurs par acceptations.....	6.303.749.700	Bons et comptes a échéance fixe...	12.840.439.923
Titres	1.600.276.139	Comptes d'ordre et divers.....	5.434.230.486
Comptes d'ordre et divers	708.123.841	Réserves	500.000.000
Immeubles et mobilier	45.000.000	Capital	3.000.000.000
		Report a nouveau	140.285.913
		Bénéfices de l'exercice	278.455.982
Total ..... Fr.	287.304.844.699	Total.....Fr.	287.304.844.699

HORS-BILAN

Engagements par cautions et avals..... Fr.	42.841.710.977
Effets escomptés circulant sous notre endos .	58.678.072.839
Ouvertures de crédits confirmés.....	28.661.530.244

après répartition

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésor public, Banques d'émission ..... Fr.	12.364.905.903	Comptes de chèques .....Fr.	86 263 007.804
Banques et correspondants	23.148.080.966	Comptes courants	110.505.912 882
Portefeuille-effets	195.960 693.789	Banques et correspondants.....	30.038 485 952
Coupons	757.059.183	Comptes exigibles après encaissement.	14.556.684 423
Comptes courants.....	33.967.604 717	Créditeurs divers.....	17.441 869.922
Avances garanties.....	9.465.196.161	Acceptations a payer.....	6 303.749.700
Avances et débiteurs divers.....	2.984.154.300	Dividendes restant a payer.....	262.390.601
Débiteurs par acceptations.....	6.303.749.700	Bons et comptes a échéance fixe....	12.840.439.923
Titres	1.600.276.139	Comptes d'ordre et divers.....	5.434.230.486
Comptes d'ordre et divers.....	708.123 841	Réserves	511.589.187
Immeubles et mobilier	45.000.000	Capital	3.000.000.000
		Report a nouveau.....	146.483.819
Total..... Fr.	287.304.844.699	Total ..... Fr.	287 304.844.699

HORS-BILAN

Engagements par cautions et avals..... Fr.	42.841.710 977
Effets escomptés circulant sous notre endos.	58.678 072.839
Ouvertures de crédits confirmés.....	28 661.530.244

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1955

DÉBIT

ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :		
Intérêt de 3 %, soit : Fr. 67,59 sur 690.520 parts bénéficiaires non amorties (ART. 8 de la loi du 2 décembre 1945). . . .	Fr.	46.672.247
SOLDE BÉNÉFICIAIRE NET		231.783.735
	Fr.	278.455.982
ATTRIBUTION A LA RÉSERVE STATUTAIRE :		
5 % de 231.783.735	Fr.	11.589.187
ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :		
Attribution supplémentaire Fr. 107,41 par part		74.168.753
ATTRIBUTION AUX ACTIONS TRANSFÉRÉES A L'ÉTAT :		
Sur 800.000 actions de 3.750.		135.000.000
ATTRIBUTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION		3.000.000
ATTRIBUTION AUX PARTS DE FONDATEUR, conformément aux statuts, soit Fr. 121,245 sur 15.076 parts de fondateur restant en circulation		1.827.889
REPORT A NOUVEAU		6.197.906
	Fr.	231.783.735

CRÉDIT

BÉNÉFICES DE L'EXERCICE, compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :		
— EXPLOITATION	Fr.	193.810.758
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS		51.533.777
— IMMEUBLES		33.111.447
	Fr.	278.455.982
SOLDE BÉNÉFICIAIRE NET DE L'EXERCICE 1955	Fr.	231.783.735
	Fr.	231.783.735

REPORT A NOUVEAU

MONTANT REPORTÉ A NOUVEAU	Fr.	146.483.819
	Fr.	146.483.819

SOLDE CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 1954	Fr.	140.285.913
REPORT DE L'EXERCICE 1955		6.197.906
	Fr.	146.483.819

RÉSOLUTIONS

adoptées par la Commission de contrôle des banques
dans sa séance du 13 juin 1956

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de contrôle des banques, conformément aux propositions du Conseil d'administration et après avoir pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes :

Approuve les comptes de l'exercice 1955 arrêtés au 31 décembre 1955 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

Fixe à 175 francs par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946.

Et à 121,245 francs par part le dividende revenant aux parts de fondateur, conformément aux statuts d'origine du Comptoir National d'Escompte de Paris.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris :

L'attribution aux actions du Comptoir National d'Escompte de Paris transférées à l'État d'une somme totale de 135 millions de francs.

Le versement au Conseil d'administration d'une somme de 3 millions de francs à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

• SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

AGENCES DANS PARIS :

•**A.** 147, Bd St-Germain.
B. 55, Rue de Rivoli.
•**C.** 23, Bd Diderot (G. de Lyon).
D. 2, Rue Rambuteau.
E. 16, Rue Turbigo.
F. 15, Place de la République.
G. 2, Rue de Flandre. et Bureau aux Abattoirs de la Villette.
H. 2, Rue du Quatre-Septembre.
•**I.** 80-82, Bd Magenta.
J. 19, Bd de Strasbourg.
L. 86, Rue de Clichy.
M. 87, Av. Kléber.
•**N.** 35, Av. Mac-Mahon.
O. 71, Boulevard Montparnasse.
P. 2, Boulevard Beaumarchais (pl. de la Bastille).
•**R.** 53, Bd Saint-Michel.
S. 2 bis, Av. des Gobelins.
•**T.** 2, Bd de Courcelles.
•**U.** 49, Av. des Champs-Elysées.
V. 90, Avenue du Général-Leclerc.
•**W.** 75, Rue St-Lazare (Pl. de la Trinité).
X. 40, R. du Commerce.
Y. 113, Fg St-Honoré.
•**Z.** 2, Pl. St-Augustin.
AB. 39, Rue de Ménilmontant.
•**AC.** 14, Rue Bergère.
AD. 25, Bd Barbès.
AE. 44, R. La Fayette.
AF. 199, Bd Voltaire.
AG. 2, Chaussée de la Muette.
AH. 47 bis, Avenue Bosquet.
AJ. 50, Rue d'Auteuil.
AK. 9, Rue du Havre.
AL. 93, Av. de Villiers.
AN. 96, Av. Victor-Hugo.
AP. 1, Pl. Gambetta.
AR. 2, R. P.-Semart (square Montholon).
•**AT.** 12, Bd Raspail.
AV. 168, R. de Belleville.
AY. 46, Rue Etienne-Marcel et 27, rue du Louvre.
•**BA.** 6, Av. Friedland.

AGENCES EN BANLIEUE :

Asnières.
Aubervilliers.
Bourget (Le).
Charenton.
*Chaville.
Clichy-la-Garenne.
Colombes.
•Elisabethville-sur-Seine.
•Enghien-les-Bains.
Ermont.
*Garches.
Levallois-Perret.
Livry-Gargan.
•Mantes-la-Jolie.
*Marines.
Montreuil-sous-Bois.
Montrouge.
•Neuilly-sur-Seine.
Noisy-le-Sec.
•Pontoise.
Rosny-sous-Bois.
Saint-Denis.
•St-Germain-en-Laye.
*Sarcelles.
*Taverny.
•Versailles.
Vésinet (Le).
Vincennes.

AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS L'UNION FRANÇAISE :

•LONDRES
•BRUXELLES
•MONTE-CARLO
•ALEXANDRIE
•LE CAIRE
•PORT-SAÏD

•BOMBAY
CALCUTTA
MELBOURNE
SYDNEY
DIÉGO-SUAREZ
FARAFANGANA

*FÉNÉRIVE
FIANARANTSOA
MAJUNGA
AMBATONDRAZAKA
MANAKARA
MANANJARY

MOROMBÉ
MORONDAVA
TAMATAVE
•TANANARIVE-COLBERT
TANANARIVE-LIBÉRATION
TULEAR

•TUNIS
•BIZERTE
SOUSSE
SFAX

REPRÉSENTANT : En Argentine, M. A. Becquerel, *Reconquista*, 165, BUENOS-AIRES.

(•) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
(*) Agences fonctionnant périodiquement.

AGENCES EN FRANCE :

•Abbeville.
•Agen.
*Aiguebelle.
*Aigueperse.
*Aigues-Mortes.
*Aiguillon.
*Aire-sur-l'Adour.
*Aix-en-Othe.
•Aix-en-Provence.
•Aix-les-Bains.
*Alban.
•Albi.
•Alençon.
•Alès.
*Allanche.
*Allasac.
*Ambérieu-en-Dombes.
•Amiens.
*Ancenis.
*Andrezieux.
•Angers.
•Angoulême.
•Annecy.
•Annonay.
•Antibes.
*Antrain.
*Apt.
*Ardentes.
*Ardes-sur-Couze.
•Argenton-sur-Creuse.
•Arles.
•Armentières.
*Arnéke.
•Arras.
*Ars-en-Ré.
*Arudy.
*Aubagne.
*Aubigné.
•Auch.
*Aulnay-de-Saintonge.
•Aurillac.
*Auriol.
•Autun.
•Auxerre.
*Availles-Limouzine.
•Avignon.

•Bagnols-sur-Cèze.
*Bandol.
*Barbezieux.
*Baugé.
•Bayonne.
•Beaucaire.
*Beaucourt.
*Beaufort-en-Vallée.
*Beaumont-de-Lomagne.
*Beaumont-sur-Sarthe.
•Beaune.
*Beaupréau.
*Beaurepaire.
•Beauvais.
*Beauvais-sous-Matha.
•Belfort.
*Bellac.
*Belvèze-du-Razès.
*Bénévent-l'Abbaye.
•Bergerac.
*Bernerie (La).
•Besançon.
•Béthune.
*Beuzeville.
•Béziers.
*Bize.
*Blesle.
*Bligny-sur-Ouche.
•Blois.
•Bolbec.
*Bollezeele.
*Bonnétable.
•Bordeaux.
Bordeaux-Chartrons.
Bordeaux-Victor-Hugo.
Bordeaux-Capucins.
Bordeaux-Nouveaux-Abattoirs.
Bordeaux-Barrière de Toulouse.
*Boulay.
•Boulogne-sur-Mer.
Boulou (Le).
**Bourboule (La).
Bourcefranc.
•Bourg-en-Bresse.
•Bourges.
*Bourgueil.
*Boussac.
*Branne.
*Brantôme.
*Brassac.
•Brest.
*Briatexte.
*Briquebec.
*Brienne-le-Château.
•Brioude.
•Brive.
*Brizambourg.
•Bruyères.
*Burie.
*Buxières-les-Mines.

Cadillac-sur-Garonne.
•Caen.
•Cagnes-sur-Mer.
•Cahors.
•Calais.
*Calvinet.
•Cambrai.
*Cancale.
•Cannes.
*Capestang.
•Carcassonne.
*Carmaux.
•Carpentras.
*Cascastel-les-Corbières.
*Cassel-Gare-Bavinchove.
**Cassis.
*Castelnaudary.
*Castillonnès.
Castillon-la-Bataille.
•Castres.
*Caussade.
•Cavaillon.
*Caylus.
*Celles-sur-Belle.
*Cercy-la-Tour.
*Céret.
*Chabanais.
*Chablis.
*Chabris.
*Chalonnes-sur-Loire.
•Châlons-sur-Marne.
•Chalon-sur-Saône.
•Chambéry.
*Chambley.
Chambon-Feugerolles (Le).
*Champagnac-le-Vieux.
•Charleville.
•Chartres.
*Chataigneraie (La).
Château-d'Oléron (Le).
*Chateaugiron.
*Châteauneuf-sur-Sarthe.
•Châteaurenard.
•Châteauroux.
**Châtelguyon.
•Châtellerault.
*Châtillon-en-Bazois.
Châtillon-sur-Seine.
*Cheaumes-en-Brie.
•Chauny.
*Chef-Boutonne.
*Chemillé.
•Cherbourg.
*Chéroy.
•Cholet.
*Cirey-sur-Vezouze.
•Clermont-de-l'Oise.
•Clermont-Ferrand.
•Clermont-l'Hérault.
*Clisson.
Cluses.
•Cognac.
*Combronde.
•Compiègne.
•Concarneau.
*Condé-sur-Noireau.
*Confolens.
*Conlie.
*Connerré.
*Contres.
•Corbeil.
*Courçon-d'Aunis.
*Courtenay.
*Cosne-sur-Loire.
*Couhé-Vérac.
*Coulonges-sur-l'Autize.
*Cour-Cheverny.
*Coutances.
*Couternes.
*Coutras.
*Cozes.
*Crau (La).
*Crèvecœur-le-Grand.
*Cuers.
*Culan.

*Dammartin-en-Goële.
•Dax.
•Deauville.
•Dieppe.
•Dijon.
*Diou.
•Dole.
*Domart-en-Ponthieu.
*Dorat (Le).
•Douai.
•Dreux.
•Dunkerque.

*Ebreuil.
•Elbeuf.
•Epernay.
*Epernon.
•Epinal.
*Ernée.
*Esbly.
*Etables.
*Etaules.
•Evian-les-Bains.
•Evreux.
*Excideuil.
*Eymet.
*Eysines.

*Falaise.
•Ferté-Bernard (La).
•Ferté-Macé (La).
*Fegersheim.
*Feurs.
•Firminy.
•Flers-de-l'Orne.
*Fleurance.
*Flixecourt.
*Flotte-en-Ré (La).
•Fontainebleau.
*Fontenay-le-Comte.
*Fontenay-Trésigny.
*Fouras.
*Fresnay-sur-Sarthe.
Frontignan.

•Ganges.
•Gannat.
*Gemozac.
*Genillé.
*Givors.
*Gonfaron.
*Gonneville-la-Mallet.
*Gourdon.
*Grand-Lucé (Le).
•Graulhet.
•Grenoble.
*Guerche-de-Bretagne (La).
*Guerche-sur-l'Aubois (La)
*Guignes-Rabutin.
*Guignicourt.
*Guitres.

*Hagondange.
*Harfleur.
*Hasparren.
•Havre (Le).
*Haye-du-Puits (La).
•Hazebrouck.
*Hennebont.
*Henrichemont.
•Honfleur.
*Hossegor.
•Hyères.

*Isle-en-Jourdain (L').
*Isle-Jourdain (L').
•Issoire.
•Issoudun.

*Jargeau.
•Jarnac.
*Juillac.

*Lacaune.
*Laignes.
*Lempdes.
*Landrecies.
*Langeais.
•Langon.
*Lannemezan.
*Lanouaille.
•Laon.
*Laroquebrou.
*Lautrec.
•Laval.
*Lavandou (Le).
*Lavoûte-Chilhac.
*Lencloître.
•Lens.
*Lesparre.
*Levroux.
*Lezay.
•Lezignan-Corbières.
•Libourne.
*Ligueil.
•Lille.
*Lillebonne.
•Limoges.
•Limoux.
•Lisieux.
*Lisle.
•Livron.
•Loches.
*Londe (La).
•Lons-le-Saunier.
•Lonzac.
Lorient.
*Lorignac.
**Lourdes.
*Louvesc (La).
*Luc (Le).
*Lude (Le).
•Lunéville.
*Lusignan.
*Lussac-les-Châteaux.
*Luz-Saint-Sauveur.
*Luzy.
•Lyon.
Lyon-Bachut.
Lyon-Brotteaux.
Lyon-Charpennes.
Lyon-Croix-Rousse.
Lyon-Guillotière.
Lyon-La Fayette.
Lyon-Perrache.
Lyon-Villeurbanne.

•Mâcon.
*Magnac-Laval.
•Mans (Le).
*Manzat.
*Marans.
•Marmande.
*Marnay.
*Marseillan.
•Marseille.
Marseille-République.
*Massiac.
*Martigne-Briand.
*Matha.
•Maubeuge.
*Maubourguet.
•Mauléon-Soule.
*Maurs.
*Mauzé-sur-le-Mignon.
•Mayenne.
*Mayet.
•Mazamet.
•Meaux.
*Mehun-sur-Yèvre.
•Melun.
*Merville.
*Mesle-sur-Sarthe (Le).
•Metz.
*Meung-sur-Loing.
Millau.
*Mirebeau-en-Poitou.
*Monségur.
•Montauban.
*Montauban-de-Bretagne.
*Montbard.
*Montbéliard.

(•) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
(*) Agences fonctionnant périodiquement.
**) Bureaux de saison.

•Montbrison.
•Mont-de-Marsan.
**Mont-Dore (Le).
•Montélimar.
*Montfrin.
Montgeron.
*Monthureux-sur-Saône.
•Montluçon.
Montmédy.
•Montpellier.
*Montrésor.
*Montrevel.
*Montsalvy.
*Mortagne-sur-Gironde.
•Moulins.
•Mouy.
•Mulhouse.
•Murat.
*Mussidan.

•Nancy.
•Nantes.
•Narbonne.
*Navarrenx.
*Nay.
*Nérondes.
*Neussargues.
*Neuville-de-Poitou.
•Nevers.
•Nice.
•Nîmes.
•Niort.
*Nogent-sur-Seine.
*Nomény.
*Nontron.
*Nort-sur-Erdre.
*Notre-Dame-de-Gravenchon.

*Oisemont.
*Ollioules.
*Olonzac.
•Oloron-Sainte-Marie.
*Onzain.
*Oradour-sur-Vayres.
•Orange.
•Orléans.
*Ormes (Les).
*Oucques.
*Ouzouer-le-Marché.

*Paimbœuf.
*Pallice (La).
*Patay.
•Pau.
*Paulhaguet.
*Péage-du-Roussillon (Le).
*Pellegrue.
•Périgueux.
•Péronne.
•Perpignan.
*Pierrelatte.
*Pieux (Les).
*Pignans.
*Plancoët.
*Plouay.
•Poitiers.
*Poix.
*Poligny.
*Pons.
*Pont-Aven.
•Pont-à-Mousson.
*Pont-Saint-Esprit.
*Pont-Saint-Pierre.
*Pont-Sainte-Maxence.
*Pont-sur-Yonne.
*Pornic.
*Pornichet.
*Port-à-Binson.
*Port-la-Nouvelle.
Port-Vendres.
*Pouancé.
*Pré-en-Pail.
*Prémery.
*Puylaurens.

•Quimper.
*Quatre-Routes (Les).

•Reims.
•Remiremont.
*Renaison.
•Rennes.
•Réole (La).
*Requista.
•Riom.
•Rive-de-Gier.
•Roanne.
*Roche-Bernard (La).
*Rochechouart.
•Rochefort-sur-Mer.
*Roche-la-Molière.
•Rochelle (La).
*Rocroi.
•Rodez.
•Romans.
•Romilly-sur-Seine.
*Roquefort-sur-Soulzon.
*Roquemaure.
•Roubaix.
•Rouen.
*Rouget (Le).
*Rumilly.

•Saint-Amand-les-Eaux.
*Saint-Antonin.
*Saint-Août.
*Saint-Astier.
*Saint-Brévin-les-Pins.
•Saint-Brieuc.
•Saint-Chamond.
*Saint-Chinian.
•Saint-Claude.
*Saint-Denis-d'Oléron.
*Saint-Didier-en-Velay.
•Saint-Etienne.
Saint-Etienne-Bellevue.
*Saint-Etienne-de-Mont-Luc.
*Saint-Florent.
*Saint-Gaultier.
*Saint-Geniès.
*Saint-Georges-d'Oléron.
*Saint-Gervais-les-Trois-Clochers.
*Saint-Hippolyte-du-Fort.
•Saint-Jean-d'Angély.
*Saint-Jean-du-Gard.
•Saint-Junien.
*Saint-Just-en-Chaussée.
*Saint-Laurent-d'Aigouze.
*Saint-Laurent-sur-Gorre.
*Saint-Léger-sur-Dheûne.
•Saint-Lô.
*Saint-Louis.
•Saint-Malo.
*Saint-Médard-en-Jalles.
•Saint-Nazaire.
•Saint-Omer.
*Saint-Pierre-des-Nids.
*Saint-Pierre-Eglise.
*Saint-Pierre-le-Moutier.
*Saint-Pierre-d'Oléron.
*Saint-Pierre-sur-Dives.
•Saint-Quentin.
*Saint-Rambert-sur-Loire.
*Saint-Romain-de-Colbosc.
*Saint-Saulge.
*St-Savin-sur-Gartempe.
*Saint-Servan-sur-Mer.
*Saint-Sever-sur-l'Adour.
*Saint-Tropez.
*Ste-Geneviève-des-Bois.
Sainte-Marie-de-Ré.
*Sainte-Sigolène.
•Saintes.
*Saint-Yorre.
Sallanches.
*Salles-Curan.
•Salon.
*Samatan.
*Sarzeau.
*Saulieu.
•Saumur.
*Sauveterre-de-Guyenne.
*Sauxillanges.
*Scaër.
*Scionzier.
•Sedan.
*Sées.
*Ségonzac.
•Segré.
Sérémange.
•Sens.
•Sète.
*Seurre.
Sillé-le-Guillaume.
•Soissons.
*Sollliès-Pont.
*Sorgues.
*Souillac.
*Sourdeval-la-Barre.
*Soustons.
*Souterraine (La).
•Strasbourg.
*Surgères.
*Sury-le-Comtal.
*Suze (La).

*Talaudière (La).
•Tarbes.
*Tardets.
*Targon.
*Tartas.
*Tessy-sur-Vire.
•Thionville.
*Thiviers.
*Thouarcé.
*Tinchebray.
*Tocane-Sainte-Apre.
*Tonnay-Boutonne.
*Tonnay-Charente.
*Tonneins.
*Torfou-Tiffanges.
•Toulon.
•Toulouse.
•Tourcoing.
•Tours.
•Tremblade (La).
•Trouville.
•Troyes.

*Vaas.
*Vaise.
*Val-André-Pléneuf.
•Valence.
*Valence-d'Agen.
*Valence-d'Albigeois.
•Valenciennes.
*Vallauris.
•Vannes.
*Vatan.
*Verdun-sur-le-Doubs.
*Vernoil-le-Fourrier.
*Vernon.
*Vernoux.
*Vic-Fézensac.
•Vichy.
*Vic-sur-Cère.
*Vic-sur-Seille.
•Vienne.
•Vierzon.
*Vigan (Le).
*Vihiers.
*Villaines-la-Juhel.
*Villandraut.
*Villefort.
*Villefranche-de-Panat.
•Villefranche-sur-Saône.
•Villeneuve-sur-Lot.
*Villeréal.
*Villers-Bocage.
Vire.
•Vitré.
•Voiron.
*Voreppe.
*Voves.

*Wormhoud.

(•) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
(*) Agences fonctionnant périodiquement.
(**) Bureaux de saison.

IMP. CHAIX. — 2050-S 59-5-56.